

FICHE DE PREVENTION : LES MARCHANDISES TRANSPORTEES

Adopter les bons réflexes pour gérer au mieux le confinement

Exportation

Pour les marchandises destinées à l'exportation : il faut bien vérifier au moment du début du voyage (avec l'aide de votre organisateur de transport) que le pays de destination n'a pas fermé ses frontières (ou ne va pas les fermer très prochainement) pour les importations de marchandises identiques aux vôtres.

Si la fermeture du pays de destination intervenait une fois le voyage déjà commencé, les frais exposés en vue de préserver les marchandises d'un dommage, les séjours intermédiaires et transbordements éventuels seraient pris en charge. Par contre, ces frais ne seraient pas couverts si la frontière à destination était déjà fermée au moment du départ du voyage assuré (absence d'aléa).

Durée anormale de stockage

Prévenir votre courtier / vos assureurs en cas de durée de stockage «anormale» durant le transport, c'est-à-dire au delà de 60 jours en maritime et 15 jours en terrestre, et ce dès que vous en avez connaissance, afin de définir les conditions de garantie.

Renoncations à recours

Ne pas accepter de renoncations à recours trop larges de la part de vos transporteurs (notamment terrestres). Le COVID-19 complique les opérations logistiques et donc les transports de marchandises : un transporteur ne peut être tenu responsable en cas de retard lié au coronavirus (ex : route fermée ; zone régionale où les transports sont limités/réglés avec par exemple priorité donnée aux denrées de 1ère nécessité), par contre il reste toujours responsable vis-à-vis de la marchandise qui lui est confiée ; il doit donc y apporter tous les soins nécessaires lorsqu'elle est sous sa garde, COVID-19 ou non.

Cas d'interdiction de transport de marchandises

Si les transports de marchandises devenaient interdits suite à décision étatique ou préfectorale, et que la cargaison devait être stockée durant une période indéterminée, il faudra donner les instructions à votre transporteur ou organisateur de transport pour que ce stockage se fasse dans un lieu sécurisé.

Le moyen de transport et la cargaison ne devront pas rester sur la voie publique sans surveillance.

Transport sous température dirigée

Des précautions supplémentaires sont recommandées pour les transports sous température dirigée en raison d'une part de la nature de la marchandise, d'autre part des DLC (Date Limite de Consommation) / DLV (Date Limite de Vente) : vérifier qu'en cette période compliquée la marchandise pourra arriver à temps pour être acceptée à destination, et surtout que les entrepôts de votre destinataire sont ouverts et qu'il peut prendre en charge la marchandise transportée.

Il s'agit bien évidemment de règles de bon sens, mais qui doivent être rappelées en cette période compliquée. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.